

ARRETE N° 2024-120 PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Rochecorbon,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 24/03/2021,

ARRÊTE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Rang de classement | Identité de l'agent | Date d'avancement |
|--------------------|---------------------|-------------------|
| 1                  | DELIGNE AURELIE     | 01/09/2024        |

|              | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|--------------|------------------|-----------------|
| Promouvables | 1                | 0               |
| Inscrits     | 1                | 0               |

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Rochecorbon, le 04 septembre 2024  
Le Maire,

Monsieur Emmanuel DUMENIL

*Delig*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tel : 02 47 52 59 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr